

académie
Toulouse

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hautes-Pyrénées

Tarbes le 12 juillet 2017

DSDEN 65

Cabinet

Monsieur le Maire

Au titre de l'application du décret 2017-1108 du 27 juin 2017, vous m'avez adressé une demande conjointe avec le conseil d'école de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire impliquant une modification de la répartition des enseignements sur huit demi-journées à compter du 1^{er} septembre 2017.

Je constate que l'organisation envisagée permet dans un cadre consensuel de garantir la régularité et la continuité des temps d'apprentissage et qu'elle prend en compte la globalité du temps de l'enfant.

L'étude de votre dossier mettant en évidence sa conformité avec les textes réglementaires en vigueur, après consultation du conseil départemental compétent en matière de transport scolaire et du conseil départemental de l'éducation nationale convoqué et réuni le 11 juillet 2017, j'ai l'honneur de vous informer que j'autorise la mise en œuvre des nouveaux horaires proposés, soit :

	Matin		Après-midi	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	9:00	12:00	14:00	17:00

Téléphone
05 67 76 56 61
Fax
05 67 76 56 01
Mél.
Cabinet65
@ac-toulouse.fr

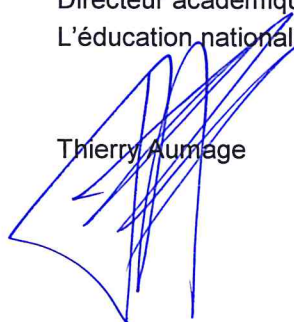
Rue Georges Magnoac
BP 11630
65016 Tarbes cedex

J'appelle votre vigilance sur la nécessité de mettre en cohérence les objectifs poursuivis par le service public d'éducation, le projet d'école et le projet éducatif territorial.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services de
L'éducation nationale des Hautes Pyrénées

Thierry Aumage



M. le Maire de Gerde

Copie : IEN Lourdes Bagnères